



DEPARTEMENT
DE L'INDRE

SYTOM de la
Région de
Châteauroux

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Séance du 02 octobre 2024

Convocation transmise
le : 18 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre - le mercredi 02 octobre 2024

Le Comité Syndical du SYTOM de Châteauroux, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au centre de tri Allée des Sablons 36330 Le Poinçonnet, sous la présidence de Monsieur Eric CHALMAIN son Président.

Nombre de Membres :

En exercice : 31
Présents : 21
Votants : 25

Etaient présents :

Éric CHALMAIN, Virginie ALAUME, Delphine GENESTE, Michel GEORJON, TOURRES Dominique, VANDAELE Christophe, DUVERGNE Didier, MONJOINT Chantal, BERGOUGNAN Éric, DAILLY Francis, PERROT Lionnel, PERRAT Patrice, Jean-Pierre NANDILLON, Jean-Michel MOREAU, Denis MERIGOT, Angélique COCLIN, Gilles CARANTON, Christian BOUQUET, François RULLAUD, Dominique GUIGNAT, Catherine DUPONT.

Résultats du vote

Voix « pour » : 25
Voix « contre » : 0
« Abstentions » : 0

Etaient absents et excusés ayant donné pouvoir :

Didier BARACHET à Michel GEORJON
Gil AVEROUS à Éric CHALMAIN
Patrice BOIRON à Christophe VANDAELE
Jean-Marc SCHMITT à Jean-Michel MOREAU

Certifié exécutoire
Publiée ou notifiée le :
08 octobre 2024

Etaient absents et excusés

Gil AVEROUS
Jean-Marc SCHMITT
Patrice BOIRON
Didier BARACHET

Dossier n° 2024-010-001

Objet : Désignation des membres au sein du Comité Syndical

Vu la délibération en date du 12 septembre 2020, le Comité Syndical a élu ses membres titulaires et suppléants.

Suite aux renouvellements des conseils municipaux, il convient de mettre à jour la liste des membres du SYTOM.

Ainsi, conformément aux délibérations prises par les différentes collectivités, il est proposé pour :

- Montierchaume : M. GUIGNAT Dominique, titulaire, et M GUERINEAU Philippe, suppléant.
- Argenton sur Creuse : Mme SABROUX IDOUX, titulaire, et Mme Monique JOUANNET, suppléant.
- Val de l'Indre Brenne : M VERDON Cédric, titulaire

Après délibération, le comité syndical décide à l'unanimité :

- ✓ De mettre à jour la liste des membres du comité syndical avec les nominations indiquées ci-dessus.

La Secrétaire de séance



Virginie ALAUME

Le Président



Eric CHALMAIN

Pour extrait conforme

Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage.